

# BUREAU

**Séance du 15 septembre 2023**

**Délibération BU\_20230915\_008**

**Convention-type relative à l'accueil des enfants de sapeurs-pompiers volontaires pendant le temps périscolaire**

**VOTE : Adopté par 3 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)**

**2 membre(s) étant absent(s)**

## LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers ;

Vu la délibération du 10 septembre 2021 relative à la délégation du conseil d'administration au bureau ;

Vu l'avis du comité consultatif des sapeurs-pompiers volontaires en date du 18 octobre 2016 ;

Vu la délibération du 13 février 2017 adoptant la convention-type permettant l'accueil des enfants de sapeurs-pompiers volontaires pendant le temps périscolaire, en raison des interventions ;

Vu le projet de convention-type permettant l'accueil des enfants de sapeurs-pompiers volontaires pendant le temps périscolaire, en raison des interventions, ci-annexé ;

### **DECIDE :**

**Article unique.** La nouvelle convention-type, ci-annexée, d'accueil des enfants de sapeurs-pompiers volontaires pendant le temps périscolaire lors des interventions est approuvée et monsieur le président, ou son représentant, est autorisé à la signer avec les structures concernées (commune, EPCI et association).

**Marc FLEURET**